

Formation pour les professionnels et particuliers expérimentés



Du 26 au 28 mars 2025

Formation Construire en chanvre

Initiation aux techniques d'utilisation du chanvre dans la construction et la rénovation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les caractéristiques du chanvre.

Comprendre l'intérêt du chanvre dans la construction.

Connaître les domaines d'utilisation du chanvre pour la toiture, les murs et le sol.

Savoir mettre en œuvre des techniques de construction en chanvre (banchage, projeté, stabilisé, briques de chanvre, enduit)

PROGRAMME

Les bases pour construire en chanvre, en salle, alternant avec des travaux en atelier pour aborder tous les points permettant une conception et une réalisation réussie des ouvrages incluant du chanvre.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation de la théorie en salle
Mise en pratique en atelier
Participation à un chantier et / visite (sous réserve)
Attestation de fin de formation
Évaluations sous forme de questions et/ou QCM

PRÉREQUIS

Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage de bâtiments.





par l'A 84, sortie 30 à 25 min de la rocade de Rennes à 25 min d'Avranches



Formateur certifié par Construire en Chanvre : **Yannick LE DEUC**

PUBLIC

Professionnels du bâtiment : chefs d'entreprise, maîtres d'œuvre, architectes, artisans, demandeurs d'emploi ; agriculteurs ; maîtres d'ouvrages ; particuliers

MODALITÉS

Durée: 3 jours de formation, soit 21 heures

Horaires: de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

(accueil dès 8h30, démarrage à 9h00)

Lieu: Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)

Tarif: 1 000 € les 3 jours (TVA non applicable); - 10 % pour les sociétaires d'Ecobatys; *Prise en charge possible par votre OPCO ou France Travail.*

Inscription: jusqu'au 3 mars, dans la limite des places disponibles, après cette date, nous contacter.

02 99 95 58 72 info@ecobatys.bzh www.ecobatys.bzh



Bulletin d'inscription

Formation Construire en chanvre

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec le règlement à : Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch Pour toute demande de renseignement complémentaire, Ecobatys : 02 99 95 58 72

Structure :					
Adresse:		Code p	ostal : Ville	:	
<i>N°SIRET</i> :	Numéro de TVA Intracommunautaire :				
Nom et adresse de votr	e OPCO :				
Personne en charge du	suivi de votre dossier :				
Stagiaire :					
Nom:	Prénom :		Date de naissance :		
Fonction:	Adresse ei	Adresse email Pro :			
<i>Statut</i> : Salarié∙e □	Gérant∙e non salarié∙e □	Elu∙e □	Fonctionnaire □	Autres : \square	
Numéro de téléphon	e :				
Formation initiale : De			Dernier diplôme obtenu :		
	re plusieurs personnes à cette Je rmation « Pro-Chanvre » «	e souhaite :			
	ache - Saint Etienne en Co	•		•	
menu végéta • Quels sont vo	n as du midi qui vous seron arien : oui / non as besoins et attentes	s vis à l	vis de la formatio	n* :	
Fait à	leire et cachet de la structur				

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre d'Ecobatys (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1558 9351 1902 5894 0924 006 - BIC CMBRFR2BARK

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir le contrat de formation.

* Réponse obligatoire

Conditions générales de vente :



Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.

Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.
- Un courriel de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.
- A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.

Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.

Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.

« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».

Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.

L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.

En cas de non-paiement ou de refus de prise ne charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.